

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Durcisseur H4  
Date d'exécution : 02.02.2020  
Date d'édition : 30.03.2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Durcisseur H4

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :** MONOPOL AG  
**Rue/Boîte Postale :** Oberrohrdorferstrasse 51  
**Sigle du pays/Code postal/Localité :** 5442 Fislisbach  
**Téléphone :** +41 56 484 77 77  
**Télécopie :** +41 56 484 77 99  
**Contact :** info@monopol-colors.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 ; H334 - Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1 ; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; N°CAS : 26471-62-5

##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Conseils de prudence

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Durcisseur H4

**Date d'exécution :** 02.02.2020

**Date d'édition :** 30.03.2022

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.1)

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46 ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids : ≥ 50 - < 55 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

POLYISOCYANATE AROMATIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : None ; N°CAS : 53317-61-6

Poids : ≥ 45 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119454791-34 ; N°CE : 247-722-4; N°CAS : 26471-62-5

Poids : ≥ 0.1 - < 0.5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Resp. Sens. 1 ; H334 Carc. 2 ; H351 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 3 ; H412

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### 3.3 Indications diverses

peinture aux solvants

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Nom commercial du produit :** Durcisseur H4

**Date d'exécution :** 02.02.2020

**Date d'édition :** 30.03.2022

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.1)

Aucune information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Colmater les bouches de canalisations. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

**7. Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

**Mesures de protection**

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Durcisseur H4

**Date d'exécution :** 02.02.2020

**Date d'édition :** 30.03.2022

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.1)

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

### Conseils pour le stockage en commun

**Classe de stockage ( D ) :** 3

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 3

**Ne pas stocker ensemble avec**

Ne pas stocker ensemble avec Acide base Comburant

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Valeur seuil : 730 mg/m<sup>3</sup> / 200 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 14.05.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Valeur seuil : 1460 mg/m<sup>3</sup> / 400 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 14.05.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 400 ppm / 1500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Y  
Version : 06.11.2015

DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; N°CAS : 26471-62-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 0.005 ppm / 0.035 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1/=4=(I)  
Version : 06.11.2015

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

###### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Après contact avec la peau Se laver immédiatement avec:

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Durcisseur H4  
Date d'exécution : 02.02.2020  
Date d'édition : 30.03.2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : solvant

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	non applicable
Point éclair :		1 °C
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	non applicable
Densité :	( 20 °C )	1.1 g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	< 3 %
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	40 s

DIN gobelet 4 mm

### 9.2 Autres informations

Aucune

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4935 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	11.3 g/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Durcisseur H4

Date d'exécution : 02.02.2020

Date d'édition : 30.03.2022

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.1)

Paramètre : DL50 ( POLYISOCYANATE AROMATIQUE ; N°CAS : 53317-61-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 ( ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1600 mg/l

Paramètre : LC50 ( POLYISOCYANATE AROMATIQUE ; N°CAS : 53317-61-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 3250 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### 11.4 Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles. Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( POLYISOCYANATE AROMATIQUE ; N°CAS : 53317-61-6 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 10000 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune information disponible. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Durcisseur H4  
Date d'exécution : 02.02.2020  
Date d'édition : 30.03.2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : 640D · LQ 5 I · E 2  
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 2  
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Störfallverordnung

Substances dangereuses explicitement mentionnées

DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÈNE ; N°CAS : 26471-62-5 ; Numéro : 37

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D ) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** Durcisseur H4  
**Date d'exécution :** 02.02.2020  
**Date d'édition :** 30.03.2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.1)

## 16. Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---